

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 698

présenté par

M. Dubois, Mme Bonnet, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brigand,
M. Fabrice Brun, M. Kamardine, M. Descoeur, M. Hetzel, Mme Frédérique Meunier,
Mme Périgault, M. Ray, M. Taite, Mme Louwagie, Mme Corneloup, M. Schellenberger,
Mme Valentin, M. Vatin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Emmanuel Maquet, Mme Duby-
Muller, M. Dive, Mme Petex, M. Pradié, Mme Tabarot, Mme Serre, M. Juvin, Mme Gruet,
M. Boucard, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bazin, M. Neuder et Mme Genevard

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, après le mot :

« générale »

insérer les mots :

« , notamment en management et en gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La gestion d'une exploitation agricole nécessite certes des compétences techniques ayant trait aux animaux, aux cultures, aux machines utilisées mais aussi des compétences en management, en finances, en comptabilité, en gestion administrative, en droit, puisque les agriculteurs sont devenus de véritables chefs d'entreprise.

Or, le constat est que les agriculteurs ne sont pas suffisamment armés, formés sur ces dernières compétences. Ils se retrouvent souvent seuls sur ces sujets et éprouvent de grandes difficultés à comprendre leur environnement commercial (comme par exemple les ventes, les intrants...). La surcharge administrative est un réel handicap dans l'exercice de leur métier d'agriculteur.

A l'instar des thématiques relatives à l'agroécologie ou au changement climatique, les thématiques autour de la gestion managériale et financière d'une entreprise sont donc à inclure dans les programmes d'enseignements agricoles.

L'importance de cette approche s'explique par le fait que la gestion d'une exploitation agricole fait appel à des compétences propres aux chefs d'entreprises ; compétences à acquérir dès la période d'enseignement.